

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté de Drummond

**Adoption des règlements de répartition des sommes à percevoir en 2021 suivants :
MRC-889, MRC-890, MRC-891, MRC-892, MRC-893, MRC-894, MRC-895, MRC-896,
MRC-897, MRC-898, MRC-899 et MRC-900 prévoyant les sommes nécessaires et
suffisantes pour rencontrer les dépenses de la MRC de Drummond telles qu'adoptées
lors des prévisions budgétaires 2021, le 18 novembre 2020**

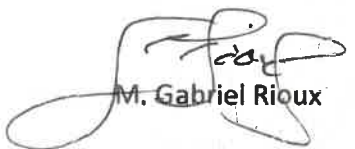
Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité régionale de comté de Drummond, que les règlements MRC-889, MRC-890, MRC-891, MRC-892, MRC-893, MRC-894, MRC-895, MRC-896, MRC-897, MRC-898, MRC-899 et MRC-900 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses de la MRC de Drummond ont été adoptés le 9 décembre 2020 lors de l'assemblée du conseil de la MRC.

Les règlements entrent en vigueur, en vertu de l'article 450 du *Code municipal du Québec*, le jour de la publication, soit le 16 décembre 2020.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements MRC-889, MRC-890, MRC-891, MRC-892, MRC-893, MRC-894, MRC-895, MRC-896, MRC-897, MRC-898, MRC-899 et MRC-900 au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, sur le site internet de la MRC « <https://www.mrcdrummond.qc.ca/> » ou au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Drummondville, le 16 décembre 2020

Le directeur général



M. Gabriel Rioux



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE RÉPARTITION DES SOMMES À
PERCEVOIR EN 2021**

MRC-889, MRC-890, MRC-891, MRC-892, MRC-893, MRC-894, MRC-895, MRC-896, MRC-897, MRC-898, MRC-899 et MRC-900 PRÉVOYANT LES SOMMES NÉCESSAIRES ET SUFFISANTES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES DE LA MRC DE DRUMMOND

Je, Donald Brideau
soussigné(e), Secrétaire - Trésorier (Titre) de la
municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham certifie sous mon
serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

Dans le cas des municipalités régies par le Code:

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la municipalité, conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec, le 17 jour du mois de decembre 2020, à 15 h 15.

ou

Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes:

en affichant une copie certifiée de celui-ci au bureau de la municipalité le _____ jour du mois de _____, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 jour du mois de decembre 2020.

Donald Brideau
Signature

Secrétaire - Trésorier
Titre